

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Seizième session de la Conférence des Parties
Bangkok (Thaïlande), 3 – 14 mars 2013

EXAMEN DES PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DES ANNEXES I ET II

A. Proposition

Inscrire *Carcharhinus longimanus* (Poey, 1861) à l'Annexe II conformément à l'Article II, paragraphe 2 a), de la Convention, et satisfaisant au critère A de l'Annexe 2a de la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP14).¹

Inscription à l'Annexe II, avec l'annotation suivante:

L'entrée en vigueur de l'inscription de *Carcharhinus longimanus* à l'Annexe II sera retardée de 18 mois pour permettre aux Parties de résoudre les questions techniques et administratives qu'elle pose.

Annexe 2a, critère A. *Il est établi, ou il est possible de déduire ou de prévoir, qu'une réglementation du commerce de l'espèce est nécessaire afin d'éviter que celle-ci ne remplisse, dans un avenir proche, les conditions voulues pour qu'elle soit inscrite à l'Annexe I.*

L'espèce remplit les conditions d'inscription à l'Annexe II en vertu de ce critère car elle est surexploitée pour ses ailerons, lesquels sont de grande taille et très prisés dans le commerce international. Cette espèce à faible productivité est capturée de manière incidente par les navires de pêche pélagique au niveau mondial. Les principales menaces pesant sur l'espèce dans le monde entier sont la capture pour le commerce international d'ailerons et les captures incidentes, qui ont entraîné des diminutions significatives. Les estimations font état par exemple d'une diminution de 60-70% dans l'océan Atlantique nord-ouest et central et d'une diminution (jusqu'à 10 fois) de l'abondance par rapport aux données de référence dans l'océan Pacifique central. Si l'on se fie aux taux d'exploitation, il est possible que l'espèce soit menacée d'extinction à moins que la réglementation du commerce n'encourage l'introduction ou l'amélioration de mesures de suivi et de gestion formant la base de l'avis d'acquisition légale et non préjudiciable.

B. Auteur de la proposition

Brésil, Colombie et États-Unis d'Amérique².

¹ Les critères d'inscription et les définitions de la CITES doivent être appliqués avec souplesse et en tenant compte du contexte, conformément à la Note qui se trouve au début de l'annexe 5 de la résolution Conf. 9.24 (Rev.CoP15): "Lorsque des lignes directrices chiffrées sont citées dans cette annexe, elles sont présentées à titre d'exemples car il est impossible de donner des valeurs numériques qui soient applicables à tous les taxons, du fait des différences existant dans leur biologie." La définition de "diminution" à l'annexe 5 est pertinente pour déterminer si une espèce remplit l'un des deux critères énoncés à l'annexe 2^a de la résolution. Il se peut toutefois qu'une espèce remplisse les critères et justifie son inscription à l'Annexe II même si elle ne satisfait pas aux critères spécifiques énoncés dans la définition de "recul", laquelle est de fait plus pertinente pour l'inscription des espèces à l'Annexe I. Lorsque des données qualitatives sont disponibles, il convient de les utiliser pour évaluer le statut d'une espèce. Néanmoins, lorsqu'il n'existe pas de données sur l'abondance des populations mais que l'on dispose d'éléments montrant que l'espèce est ou pourrait être surexploitée (en d'autres termes, qu'"il est établi, ou il est possible de déduire ou de prévoir") et que la réglementation du commerce pourrait bénéficier à la conservation de l'espèce, la proposition d'inscription doit être appuyée.

² Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

C. Justificatif

1. Taxonomie

- 1.1 Classe: Chondrichthyes
- 1.2 Ordre: Carcharhiniformes
- 1.3 Famille: Carcharhinidae
- 1.4 Espèce: *Carcharhinus longimanus* (Poey, 1861)
- 1.5 Synonymes scientifiques: *Pterolamiops longimanus* (Poey, 1861), *Carcharius obtusus* (Garman, 1881), *Carcharius insularum* (Zinder, 1904), *Pterolamiops magnipinnis* (Smith, 1958), et *Pterolamiops budkeri* (Fourmanoir, 1961).
- 1.6 Noms communs:
- | | |
|------------|--|
| français | Requin océanique |
| anglais: | Oceanic whitetip shark, Brown Milbert's sand bar shark, brown shark, nigarno shark, whitetip, whitetip shark, white-tip shark, whitetip whaler |
| espagnol: | Tiburón punta blanca oceánico, aletiblanco oceánico, cazón, galano |
| Afrikaans: | Opesee-wittiphaai |
- 1.7 Numéros de code: Non applicable.

2. Vue d'ensemble

Le requin océanique, *Carcharhinus longimanus*, remplit les conditions d'inscription en vertu du critère cité, car on a pu constater une diminution significative de sa taille. Les principales menaces pesant sur l'espèce dans le monde entier sont la capture pour le commerce international d'ailerons et les captures incidentes. Ce requin est l'une des espèces dont l'aire de répartition est la plus étendue puisqu'elle recouvre des océans entiers, en eaux tropicales et sous-tropicales, à environ 30° Nord et 35° Sud, et il évolue normalement loin des côtes. Le requin océanique possède un potentiel de reconstitution modéré comparé aux 26 autres espèces de requins et des taux faibles de croissance démographique ($r < 0,14$) tels qu'ils sont définis par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Les évaluations des risques écologiques et de la productivité ont permis de déterminer que le requin océanique occupait la 5e place en termes de vulnérabilité à la pêche pélagique parmi les 12 autres espèces présentes dans l'océan Atlantique (point 3.3). Les analyses des tendances en matière d'abondance réalisées à partir des données portant sur les taux de capture ont révélé des déclin importants pour certaines populations. Dans les régions nord-ouest et centre-ouest de l'Atlantique, l'analyse des journaux de bord a mis en évidence un déclin de 60 à 70% depuis 1992. De même, une analyse standardisée des taux de captures, à partir des études réalisées au milieu des années 1950 par les Etats-Unis sur la pêche à la palangre des espèces pélagiques et des données d'observation sur la pêche à la palangre réunies par les Etats-Unis à la fin des années 1990 dans le golfe du Mexique, fait état d'un déclin estimé à 99% sur quatre générations pour cette espèce. Dans l'océan Pacifique central, une étude comparative des données réunies dans le cadre d'études sur la pêche à la palangre dans les années 1950 et des données d'observation des années 1990 révèle un déclin de 90% de la biomasse. Les taux de captures nominaux du requin océanique par les sennes coulissantes fixées sur objets flottants, les configurations non associées et les configurations dauphins révèlent des tendances à la baisse depuis 1994. Toutes données confondues, cette espèce à faible productivité ($r < 0,14$) a probablement décliné d'au moins 15 à 20% par rapport aux données de référence (1950) dans les océans Atlantique nord-ouest et Pacifique central (point 4). Le requin océanique a été inscrit sur la Liste rouge de l'UICN des espèces gravement menacées d'extinction dans l'océan Atlantique nord-ouest et central, et classé parmi les espèces vulnérables au niveau mondial.

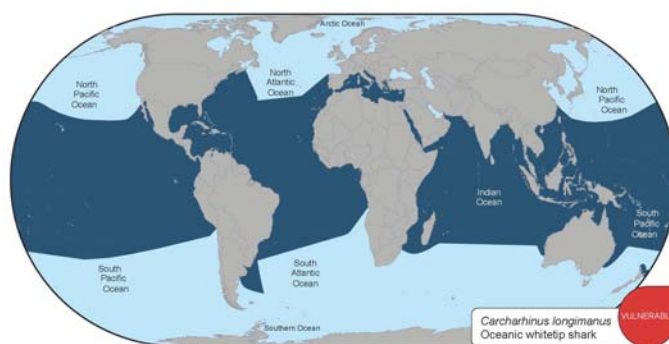
Les requins océaniques sont des espèces pélagiques tropicales capturées accidentellement dans la pêche au thon et à l'espadon. Bien que leur viande soit consommée sur les marchés locaux, ils sont principalement recherchés pour leurs ailerons, qui sont le principal produit visé par le commerce international. Ils font l'objet d'une pêche artisanale essentiellement dans le golfe d'Aden et le long de la côte Pacifique de l'Amérique centrale (point 5). L'inscription à l'Annexe II aurait des effets positifs sur les populations sauvages de ces animaux en réglementant le commerce international des ailerons et en

garantissant sa durabilité (point 6). Le requin océanique devrait bénéficier des législations mises en place par Palau, la Polynésie française, les Maldives, le Honduras, les Bahamas, Tokelau et les îles Marshall pour interdire la pêche au requin dans leurs zones économiques exclusives respectives (Point 7). La Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) et la Commission interaméricaine du thon tropical (CITT) ont interdit la conservation à bord, le transbordement, le débarquement, le stockage, la vente ou l'offre à la vente de parties ou de corps entiers de requins océaniques dans les zones de pêche relevant de leur compétence. Récemment, la Commission des pêches du Pacifique occidental et central a interdit la conservation à bord, le transbordement et le débarquement de requins océaniques dans la zone de la Convention (Point 8). L'inscription de l'espèce à l'Annexe II de la CITES et les conditions légales associées à l'acquisition aideront par conséquent les pays cités précédemment, ceux disposant d'interdictions locales et les Etats parties des Organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) concernées à garantir l'application des mesures de gestion.

3. Caractéristiques de l'espèce

3.1 Répartition géographique

Le requin océanique est présent dans le monde entier dans les eaux tropicales et subtropicales épipelagiques entre 30° de latitude Nord et 35° de latitude Sud (Baum *et al.*, 2006). Son aire de répartition comprend l'océan Atlantique occidental, du Portugal au golfe de Guinée, et peut-être la mer Méditerranée. Dans l'Indo-Pacifique, cette espèce se rencontre de la mer Rouge et des côtes de l'Afrique de l'Est à Hawaï, Samoa, Tahiti et aux îles Tuamotu. Dans l'océan Pacifique oriental, il s'étend de la Californie méridionale au sud des Etats-Unis au Pérou. Les requins océaniques sont présents dans les zones FAO suivantes: 21, 27, 31, 34, 41, 47, 51, 57, 61, 71, 77, 81 et 87 (Compagno 1984).



Carte de la répartition mondiale du requin océanique. Source: UICN (Baum *et al.*, 2006).

3.2 Habitat

Cette espèce est considérée comme le seul vrai requin océanique du genre *Carcharhinus*. Il évolue normalement en haute mer, sur la plateforme continentale extérieure ou à proximité des îles océaniques en eau profonde, et il a été observé à une profondeur de 152 m. On le rencontre dans les eaux chaudes de plus de 20°C (entre 18°C et 28°), avec une température moyenne de 15°C. Les observations de femelles pleines et de nouveau-nés dans le Pacifique tropical sont concentrées entre 20°N et l'équateur, de 170°E à 140°O. De jeunes requins océaniques ont été vus très au large de la côte sud-est des Etats-Unis, ce qui donne à penser qu'il pourrait exister une zone de reproduction océanique sur ce plateau continental (Compagno, 1984; Fourmanoir, 1961; Last et Stevens, 1994; Bonfil *et al.*, 2008). Récemment, l'espèce a été enregistrée dans les captures de la pêche palangrière commerciale dans la Caraïbe colombienne (Caldas et Correa, 2010).

3.3 Caractéristiques biologiques

Les paramètres du cycle biologique du requin océanique ont été étudiés dans l'océan Pacifique nord et l'océan Atlantique sud-ouest (voir Annexe 1). Seki *et al.* (1998) ont étudié l'âge, la croissance et la reproduction du requin océanique dans l'océan Pacifique nord et déterminé les taux de croissance (Von Bertalanffy, k) des mâles et des femelles à 0,10 yr⁻¹. Dans l'océan Atlantique équatorial occidental, Lessa *et al.* (1999) ont estimé des taux de croissance compris entre 0,08-0,09 yr⁻¹. La taille maximale théorique de ces requins varie entre 325 et 342 cm de longueur totale (LT) (Lessa *et*

al., 1999; Seki *et al.*, 1998). En se fondant sur des sections de vertèbres, on a pu déterminer un âge maximal de 13 ans (Lessa *et al.*, 1999).

Les études sur la reproduction des requins océaniques sont rares. Selon Seki *et al.* (1998), le cycle de reproduction est de 2 ans, avec une période de gestation de 9 à 12 mois. Les portées comportent de 1 à 14 embryons, avec une moyenne de 5-6 embryons selon le lieu. Il a été noté que la taille des portées augmentait avec la taille maternelle dans l'océan Atlantique nord-ouest (Backus *et al.*, 1956). La taille à la naissance est comprise entre 55 et 75 cm LT. Dans le Pacifique nord, les femelles arrivent à maturité quand elles atteignent 1,68 m - 1,96 m LT et les mâles 1,75-1,89 m LT, ce qui correspond à un âge de 4 et 5 ans respectivement (Seki *et al.*, 1998). Lessa *et al.* (1995) ont observé que les deux sexes sont à maturité quand ils atteignent 1,80-1,90 m LT (à l'âge de 6-7 ans) dans l'océan Atlantique équatorial occidental.

En utilisant une méthode géographique qui prend en compte la dépendance à l'égard de la densité, Smith *et al.* (1998) ont déterminé que les requins océaniques ont un potentiel de récupération intrinsèque modéré, par comparaison avec 26 autres espèces de requins. Cortés (2008), avec une approche démographique indépendante de la densité, a calculé des taux de croissance de la population (λ) de 1,069/an1 (1 029, 1 119; limites de confiance inférieures et supérieures à 95%, respectivement) et la durée d'une génération (T) de 11,1 ans (9,4, 13,0). Dans cette étude, les taux de croissance de la population étaient faibles à moyens comparés à 8 autres espèces pélagiques. Les estimations du taux intrinsèque d'accroissement pour cette espèce ($r=0,09-0,07/\text{an1}$) permettent de penser que les populations de requins océaniques sont exposées à un déclin et mettront du temps à se reconstituer après une surexploitation, en raison de leur appartenance à la catégorie à faible productivité selon la FAO ($<0,14/\text{an1}$) (FAO 2001) et Musick *et al.* (2000). Les évaluations des risques écologiques et de la productivité ont permis de déterminer que l'espèce occupe la 5e place en termes de vulnérabilité à la pêche hauturière parmi les 12 autres espèces de l'océan Atlantique (Cortés *et al.*, 2008).

3.4 Caractéristiques morphologiques

Ce requin possède une première nageoire dorsale imposante, très arrondie, et des nageoires pectorales très développées, qui présentent une coloration blanche caractéristique à leurs extrémités. La tête se termine par un nez irrégulièrement arrondi; les yeux sont petits et circulaires, munis de membranes nictitantes. La première dorsale est très grande, arrondie au bout, débutant juste devant l'extrémité postérieure des nageoires pectorales. La deuxième nageoire dorsale prend naissance par-dessus ou légèrement à l'avant de l'aileron anal. Les ailerons pectoraux, aux extrémités largement arrondies, sont très grands et allongés. Outre les marques blanches présentées par les nageoires dorsales, pectorales, pelviennes et caudales, on observe parfois de petites tâches blanches sur les ailerons ou des marques noires sur les jeunes spécimens. Le corps peut être de couleur bronze bleuté/ gris sombre selon le lieu géographique; la face ventrale est de couleur blanchâtre tirant sur le jaunâtre chez certains spécimens. Abercrombie et Chapman (2012) ont produit un guide montrant qu'il est facile d'identifier les ailerons arrondis avec leurs extrémités blanches qui caractérisent le requin océanique.

3.5 Rôle de l'espèce dans son écosystème

Les requins océaniques sont des prédateurs de niveau trophique élevé vivant en pleine mer, qui se nourrissent essentiellement de téléostéens et de céphalopodes (Backus, 1956), mais selon certaines études, ils s'attaquent aussi aux oiseaux de mer et aux mammifères marins, entre autres proies (Compagno, 1984). Cortés (1999) a déterminé que le niveau trophique fondé sur le régime alimentaire du requin océanique était de 4,2 (maximum=5,0).

4. Etat et tendances

4.1 Tendances de l'habitat

Les habitats critiques pour le requin océanique ne sont pas connus. Les données pour l'océan Pacifique portant sur les femelles pleines et les nouveau-nés sont concentrées entre 20° de latitude N et l'équateur, de 170° de longitude E à 140° de longitude O. De jeunes requins océaniques ont été vus loin au large de la côte sud-est des Etats-Unis, ce qui permet de penser qu'il pourrait y avoir une zone de reproduction au large sur ce plateau continental (Fourmanoir, 1961; Compagno, 1984; Last et Stevens, 1994; Bonfil *et al.*, 2008). Les effets des changements climatiques sur la température, le

pH et la production de biomasse associée des océans de la planète pourraient potentiellement perturber ces populations, mais la portée possible de ces impacts est inconnue. Des informations récentes recueillies auprès des pêcheries industrielles à la palangre en Colombie mettent en évidence une interaction avec des spécimens jeunes (Caldas et Correa, 2010), qui pourrait affecter les zones de développement de l'espèce.

4.2 Taille de la population

Il existe des évaluations des populations dans le Pacifique central et occidental, où l'espèce est dite surexploitée (Rice et Harley, 2012). Dans d'autres régions du monde, la taille des populations n'est pas connue.

4.3 Structure de la population

Cette espèce n'a pas fait l'objet d'études génétiques. Des études conventionnelles limitées de marquage menées dans l'océan Atlantique nord-ouest font état de mouvements entre le golfe du Mexique et la côte atlantique de la Floride, Cuba, la baie Médio-atlantique, des petites Antilles à la mer des Caraïbes centrale, et d'est en ouest, le long de l'océan Atlantique équatorial (Kohler *et al.*, 1998). La distance maximale parcourue était de 2270 km. Il n'existe pas d'informations sur la taille, la classe et la répartition selon le sexe des populations de requins océaniques.

4.4 Tendances de la population

Océan Atlantique

L'espèce a d'abord été décrite comme le requin pélagique le plus commun dans les eaux chaudes-tempérées et tropicales de l'Atlantique (Mather et Day, 1954) et au-delà du plateau continental dans le golfe du Mexique (Bullis, 1961). Les analyses des tendances en matière d'abondance en se fondant sur les données relatives aux taux de capture (voir annexe 2) font état depuis de forts déclin de l'abondance de certaines populations. Dans les régions de l'Atlantique nord-ouest, des indices standardisés du taux de capture, estimés à partir des données consignées dans les journaux de bord des palangriers pélagiques industriels, font état d'un déclin de 70% entre 1992 et 2000 (Baum *et al.*, 2003) et de 57% entre 1992 et 2005 (Cortés *et al.*, 2008). Toutefois, l'analyse des données standardisées de capture recueillies à bord par des observateurs scientifiques qui ont analysé le même échantillon de pêcheries palangrières pélagiques révèle un déclin moins prononcé que la série des journaux de bord (9% contre 57%), tandis que les séries des observateurs nominaux indiquent un déclin de 36% (Cortés *et al.*, 2007). Une analyse standardisée des données de capture réunies dans le cadre d'études américaines sur la pêche à la palangre menées au milieu des années 1950 et des données réunies par une mission d'observation américaine de la pêche palangrière pélagique à la fin des années 1990 dans le golfe du Mexique révèle un déclin estimé à 99% en quatre générations pour cette espèce (Baum et Myers, 2004). Le poids moyen des requins océaniques capturés dans le golfe du Mexique, 86,4 kg dans les années 1950, n'était plus que de 56,1 kg dans les années 1990 (Baum et Myers, 2004). Cependant, les changements apportés aux engins et pratiques de pêche pendant cette période n'ont pas été entièrement pris en compte dans cette analyse, et la question se pose aujourd'hui de savoir si ces changements n'auraient pas pu conduire à une surestimation de l'importance de ces déclin (Burgess *et al.*, 2005; Baum *et al.*, 2005). Toutefois, lorsqu'on extrapole les tendances de l'abondance déduites des analyses antérieures (1992-2000; Baum *et al.*, 2003) jusqu'au milieu des années 1950, on obtient des résultats identiques (Baum et Myers, 2004) concernant le déclin de l'abondance du requin océanique (Baum *et al.*, 2006). Il est donc probable que, dans l'océan Atlantique nord-ouest, la population de cette espèce à faible productivité a été réduite de 15 à 20% par rapport à son niveau de référence (années 1950).

Dans l'Atlantique Sud et central, les requins océaniques semblent clairsemés, mais les données disponibles donnent à penser que leur nombre diminue là où ils étaient abondants dans le passé. Dans la zone équatoriale, le requin océanique était la deuxième espèce la plus abondante capturée par les palangriers entre 1992 et 1997 (Lessa *et al.*, 1999). Il représentait 4,72% des prises des thoniers senneurs espagnols et français dans l'Atlantique oriental tropical (Santana *et al.*, 1997). Domingo (2004) rapporte que le programme d'observation de la flottille pélagique uruguayenne a déclaré des taux de capture de seulement 6 requins/1000 hameçons entre 1998 et 2003 dans les eaux hauturières uruguayennes et adjacentes de l'Atlantique Sud (latitude 26°–37°, 16–23°C) et de 0,09 requins/1000 hameçons dans les eaux internationales au large de l'Afrique équatoriale occidentale. De même, il note que les palangriers brésiliens et équatoriens ont enregistré dans l'Atlantique des données similaires, confirmant la faible fréquence de spécimens de cette espèce.

Dans le cas de la flottille brésilienne de pêche au thon à la palangre, près de 80% des requins océaniques capturés entre 2004 et 2009 étaient des juvéniles (Tolotti *et al.*, 2010). Cette espèce représentait moins de 1% des prises incidentes de requins de la flottille pélagique japonaise largement déployée pendant la période 1995–2003 (Senba et Nakano, 2004), et 0,2% des captures de requins dans l'Atlantique par la flottille espagnole en 1999 (Mejuto *et al.*, 2001).

Océan Pacifique

Dans le Pacifique tropical central, les données réunies dans le cadre de l'étude exploratoire sur la pêche du thon à la palangre au début des années 1950 indiquaient que les requins océaniques représentaient 28% de la totalité des requins capturés par les navires au sud de 10° N (Strasbourg, 1958). Le taux de capture des requins océaniques est de 2 à 29 (moyenne: 12,44) requins pour 1000 hameçons (toutes profondeurs confondues) dans chacune des zones de 10°x10° étudiées. Il s'agissait à l'époque de l'espèce de requins tropicaux pélagiques la plus abondante en haute mer, ce qui corroborait les observations de Hubbs (1951), Bullis et Captiva (1955), Mather et Day (1954) et Backus *et al.* (1956). Les registres japonais de pêche à la palangre à des fins de recherche scientifique en 1967- 68 indiquent que le requin océanique figurait parmi les espèces de requins les plus communes capturées par les thoniers en eaux tropicales. Il s'agissait de la deuxième espèce la plus abondante, représentant 22,5% de la capture de requins dans le Pacifique occidental, mais de la troisième espèce la plus abondante après le requin soyeux, *Carcharhinus falciformis*, avec des captures de requins de 21,3% dans le Pacifique oriental (Taniuchi, 1990).

Une étude comparant des modèles linéaires généralisés de données réunies dans les années 1950 dans le cadre des études sur les pêcheries palangrières pélagiques avec des données réunies dans les années 1990 par des observateurs embarqués sur des navires commerciaux de pêche à la palangre entre les latitudes 20° S et 20° N et les longitudes 180° O et 120° E a révélé un déclin de 90% de la biomasse du requin océanique. (Ward et Myers, 2005) Un examen de la taille moyenne des spécimens montre une diminution de la masse corporelle moyenne qui est passée de 36 kg à 18 kg dans l'océan Pacifique central, ce qui semble confirmer une surpêche éventuelle (Ward et Myers, 2005). Les données scientifiques enregistrées par les navires japonais de pêche palangrière au thon de la Nouvelle-Guinée à Hawaï entre 1967-1970 et 1992-1995 ont révélé des changements notables en termes de capture par unité d'effort (CPUE) (après correction en fonction des changements liés à la profondeur des équipements) entre les deux périodes considérées, mais seulement à l'est de 180° de longitude. Au nord de l'équateur (0°-10° de latitude N), la CPUE du requin océanique a augmenté de 40 à 80%. Au nord (10°-20° N), les taux de capture ont diminué de 30% (Matsunaga et Nakano, 1999). En 2007, le requin océanique a été classé dans la catégorie "à risque écologique moyen" pour la pêche à la palangre de fond et dérivante dans l'océan Pacifique (Kirby et Hobday, 2007).

Une analyse des données plus récentes sur les captures de requins par les pêcheries pélagiques à la palangre basées à Hawaï pendant les périodes 1995–2000 et 2004–2006 a révélé que la CPUE moyenne nominale pour le requin océanique avait diminué de manière significative entre ces deux périodes (Walsh *et al.* sous presse). Entre 1995 et 2000, la CPUE était de 0,272 et 0,351 requin pour 1000 hameçons pour la palangre en eau profonde et en eau peu profonde respectivement; elle est tombée à 0,060 et 0,161 pour 1000 hameçons en 2004-2006 respectivement (Walsh *et al.*, 2009). Les informations les plus récentes de la pêche palangrière pélagique basée à Hawaï montrent que la CPUE du requin océanique a diminué de >90% depuis 1995, avec une baisse significative de la CPUE nominale annuelle moyenne de 0,428 requin océanique/1000 hameçons en 1995 à 0,036/1000 hameçons en 2010 (Walsh et Clarke, 2011). Dans les pêcheries thonières à la senne du Pacifique oriental, les données non standardisées sur le taux nominal de capture du requin océanique par sennes fixées sur des objets flottants, configurations non associées et configurations dauphins affichent toutes des tendances à la baisse depuis 1994 (Document IATTC SAR-8-15 (2007).

Des données de Hawaï, du Japon et d'autres flottilles de palangriers ont été incorporées dans une étude plus récente sur l'état du requin océanique dans le Pacifique central occidental qui confirme la réduction de la population dans cette région (Clarke, 2011). Rice et Harley (2012) ont récemment réalisé une évaluation des stocks de cette espèce dans l'océan Pacifique central et occidental, en utilisant le logiciel Stock Synthesis pour modéliser la structure des âges avec une distribution spatiale agrégée et des informations combinées sur les deux sexes en termes de capture, d'effort de pêche et de répartition des tailles des spécimens de quatre pêcheries, pour conclure que l'espèce est surexploitée avec des indications concordantes de la diminution des captures, de la CPUE, de la répartition des tailles, de la biomasse reproductrice, du recrutement et de la biomasse totale entre 1995 et 2009. La mortalité par pêche estimée atteint des niveaux très supérieurs à la mortalité

correspondant au rendement maximum durable (FRMD) (FACTUEL / F RMD = 6,5) et tout au long du modèle, les valeurs de mortalité estimée sont bien supérieures à la mortalité compatible avec un rendement maximum durable. La biomasse reproductrice (BR) estimée est descendue à des niveaux très inférieurs à la biomasse reproductrice correspondant au RMD (BR effective/BR RMD = 0,153), et tout au long du modèle, les valeurs de la biomasse reproductrice effective sont très inférieures à la BR compatible avec le RMD.

En règle générale, des baisses de l'abondance en termes de CPUE et de biomasse de 30-90% ont été signalées, essentiellement dans l'océan Pacifique central et oriental, ce qui indique que cette espèce à faible productivité a enregistré un déclin de 15 à 20% au moins par rapport aux données de référence (à savoir les estimations de la biomasse réalisées dans les années 1950).

Océan Indien

La Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) a déclaré à propos de l'état de la population de requins océaniques (CTOI, 2008) "Nous ne connaissons ni la dynamique de la population ni la structure des zones de pêche du requin océanique dans l'océan Indien." Semba et Yokawa (2011) ont déterminé la CPUE de la flottille de palangriers japonais dans l'océan Indien entre 2000 et 2009, en mettant en évidence une diminution de près de 40% de la CPUE entre 2003 et 2009. Poisson (2011) a signalé une mortalité de 59% du requin océanique due à la pêche palangrière à l'espadon pratiquée dans la région sud-est de l'océan Indien. Une comparaison des données recueillies en 1987-1988 et 2000-2004 sur les palangriers a révélé une tendance à la baisse de l'abondance du requin océanique de 19,9% à 3,5%, qui constitue un indicateur potentiel d'un épuisement de la population totale (Anderson *et al.*, 2011).

4.5 Tendances géographiques

Pas d'information disponible.

5. Menaces

Le requin océanique est une des espèces pélagiques tropicales les plus capturées de manière incidente dans la pêche au thon et à l'espadon. Il existe quelques pêcheries artisanales, surtout dans le golfe d'Aden et sur la côte Pacifique de l'Amérique centrale (Bonfil et Abdallah, 2004), qui ciblent les requins océaniques. Malgré leur prédominance dans les pêcheries pélagiques, les captures ne sont pas enregistrées ni déclarées au niveau de l'espèce; c'est pourquoi les captures de requins océaniques pourraient être supérieures à celles déclarées dans certaines zones. Par exemple, une analyse des données commerciales donne à penser que les captures déclarées à la CICTA pourraient être très inférieures (de 50 fois) aux captures réelles de l'espèce dans l'océan Atlantique (Clarke, 2008).

Une grande partie des requins océaniques capturés dans le cadre de la pêche palangrière pélagique sont remontés vivants à bord des bateaux dans plus de 75% des cas dans la pêche palangrière en Atlantique par les Etats-Unis (Beerkircher *et al.*, 2002), et de 65%–88% dans la pêche palangrière aux Fidji (Gilman *et al.*, 2008). Cela signifie que la majorité d'entre eux survivraient s'ils étaient relâchés sans qu'on leur ait fait du mal, conformément aux nombreuses résolutions des organisations régionales de gestion des pêches et arrangements régionaux visant les requins (Camhi *et al.*, 2009). Cependant, la valeur élevée de leurs ailerons, conjuguée à la faible valeur de leur viande, favorise le prélèvement des ailerons (conservation des ailerons et rejet à la mer des corps) au détriment de la remise en liberté des requins vivants.

Océan Atlantique

Les informations réunies dans le cadre de programmes d'observation scientifique en mer sur les vaisseaux de pêche pélagiques battant pavillon américain dans la partie occidentale de l'océan Atlantique Nord, indiquent que le requin océanique occupe la 8e place en termes d'abondance des espèces pélagiques capturées. Toutefois, l'abondance plus faible de cette espèce est probablement liée à la répartition géographique des pêcheries, puisque la majorité des vaisseaux battant pavillon américain pêchent dans la partie la plus septentrionale de l'aire de répartition du requin océanique (Beerkircher *et al.*, 2002). Selon les Etats-Unis, très rares sont les requins océaniques débarqués par les pêcheries commerciales. A l'exception de deux chiffres exceptionnels d'environ 1250 et 1800 spécimens débarqués en 1983 et 1998 respectivement, le nombre total de captures n'a jamais excédé 450 individus par an. Les requins océaniques ont représenté moins d'1% des prises incidentes de la flottille japonaise pratiquant la

pêche à la palangre dans l'océan Atlantique pendant la période 1995–2003 (Senba et Nakano 2004), et 0,2% des captures de requins en Atlantique par la flottille espagnole en 1999 (Mejuto et al., 2001). Toutefois, la proportion de captures de requins océaniques augmente dans les régions de l'océan Atlantique qui sont plus tropicales que tempérées. Par exemple, les requins océaniques étaient présents dans 4,72% des thoniers espagnols et français dans l'Atlantique tropical oriental (Santana et al., 1997). Domingo (2004) a indiqué que le programme uruguayen d'observation de la flottille palangrière de 1998–2003 avait enregistré des taux de capture de 6 requins/1000 hameçons dans les eaux uruguayennes et la haute mer adjacente de l'Atlantique Sud (latitude 26°–37°, 16°–23°C) mais les taux de capture sont passés à 0,09 requin/1000 hameçons dans les eaux internationales au large de l'Afrique équatoriale de l'ouest. Seuls le Brésil, le Mexique, l'Espagne, Sainte Lucie et les Etats-Unis ont notifié des captures à la CICTA et, selon Clarke (2008), ces données étant probablement inexactes, les captures déclarées ne rendent probablement pas compte du volume des captures dans l'océan Atlantique. L'espèce a été enregistrée comme présente dans les captures de la pêche industrielle à la palangre dans la Caraïbe colombienne, avec une taille moyenne des prises de 128 +/- 62,35 cm LT, correspondant à des spécimens juvéniles, ce qui pourrait affecter des zones de développement probables (Caldas et Correa, 2010).

Océan Pacifique

Selon la Commission interaméricaine du thon tropical (CITT), les requins océaniques sont les prises incidentes le plus couramment capturées par les pêcheries dans l'océan Pacifique. Les informations réunies par des observateurs entre 1993 et 2004 indiquent que le requin océanique représente jusqu'à 20,8% du total des prises incidentes de requins. Au cours de cette période de 11 ans, les observations indiquent que jusqu'à 32 000 requins au total ont été pris dans des engins de capture combinés des dauphins, non fixés sur objets flottants. La couverture de l'échantillonnage de la pêche à la senne dans l'océan Pacifique occidental par des observateurs de la CITT variait selon le type de coup de senne, mais était globalement supérieur à 60% des coups de senne des grands navires depuis 1994 (CITT, 2002; CITT, 2004). La couverture par échantillonnage la plus faible pour les prises incidentes a été observée en 1993, avec une couverture de 41% pour les configurations à dauphins, 46% pour les objets flottants et 52% pour les configurations non associées.

Concernant la pêche à la palangre, Bonfil (1994) a procédé à une estimation des captures annuelles de requins océaniques dans l'océan Pacifique à partir des taux d'accrochage aux hameçons obtenus dans les années 1950 (Strasburg, 1958) appliqués à l'effort de pêche actuel. Il a ainsi obtenu des estimations de 7253 prises incidentes (environ 145 t) annuelles de requins océaniques dans le Pacifique nord, et de 539 946 requins (1 799 t) dans le Pacifique central et sud.

L'intensification récente de l'effort de pêche à la palangre et à la senne dans la zone équatoriale de l'océan Pacifique occidental et central pourrait impliquer une forte augmentation de la mortalité par pêche au cours des deux dernières décennies (Williams et Terawasi, 2011). Les données des observateurs indiquent que la pêche palangrière dans le Pacifique occidental et central capture principalement des spécimens juvéniles de requins océaniques (Rice et Harley 2012). Bromhead et al. (2012) présentent des informations sur les facteurs qui influent sur les taux de capture et de mortalité pour diverses espèces de requins, dont le requin océanique.

Océan Indien

Les captures de requins océaniques ne sont pas déclarées à la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) mais il est possible de les estimer à partir d'autres études sur le niveau de capture de l'espèce. Aux Maldives, Anderson et Ahmed (1993) ont indiqué que les requins océaniques capturés à des fins commerciales par des navires de pêche au requin à la palangre et de manière incidente par des thoniers représentaient 23% de tous les requins capturés. Les registres des palangriers japonais de 1967-68 montrent que le requin océanique représentait 3,4% des captures de requins océaniques dans l'océan Indien par des palangriers de pêche au thon (*Thunnus maccoyii*) (Taniuchi, 1990). Le requin océanique est aussi présent dans 16% des coups de senne des thoniers espagnols et français dans l'océan Indien occidental (Santana et al., 1997).

6. Utilisation et commerce

6.1 Utilisation au plan national

En raison de différences économiques et culturelles, l'utilisation nationale varie. Quand les corps ne sont pas rejetés à la mer, les requins océaniques sont utilisés à des fins de consommation humaine.

La chair est consommée fraîche, fumée ou séchée et salée. Les ailerons sont parfois séchés et utilisés localement. Selon Vannuccini (1999), on consomme de la viande de requin océanique fraîche et fumée au Mexique et aux États-Unis, et de la viande fraîche, séchée et salée aux Seychelles et au Sri Lanka. Les foies sont parfois aussi prélevés pour l'huile, et la peau est utilisée comme cuir.

6.2 Commerce licite

Les requins océaniques font l'objet de prises incidentes dans les pêcheries pélagiques hauturières. Comme la viande est généralement peu prisée, elle est souvent rejetée alors que les ailerons sont conservés en raison de leur valeur élevée (de 45 à 85 USD le kg) dans le commerce international.

Les informations sur le commerce international de requin ne sont pas consignées au niveau de l'espèce dans le Système de tarifs harmonisés. De ce fait, ce système ne fournit pas d'informations spécifiques sur la quantité ou le montant des importations ou des exportations. Par ailleurs, la majorité des parties ne déclarent pas les captures au niveau de l'espèce à la FAO ou aux organes régionaux de gestion des pêches (ORGP). Il est toutefois possible d'obtenir des informations sur le commerce des ailerons de requins océaniques en examinant le marché des ailerons de Hong Kong SAR, qui contrôlait 65 à 80% du marché mondial des ailerons de 1980 à 1990 (Clarke 2008) et 44 à 59% du marché de 1996 à 2000 (Fong et Anderson, 2000; Clarke, 2004). Avant 1998, les ailerons importés à Hong Kong SAR étaient déclarés comme séchés ou congelés ("salés") sans que distinction soit faite entre les ailerons transformés ou non transformés. Pour éviter une double comptabilisation des ailerons renvoyés à Hong Kong SAR après avoir été transformés sur le continent chinois, il a été décidé d'inclure dans le montant total des importations vers Hong Kong SAR uniquement les ailerons non transformés séchés et congelés. Les négociants d'ailerons de requins de Hong Kong utilisent 30–45 catégories commerciales pour les ailerons (Yeung et al., 2000) mais ces noms chinois ne correspondent pas aux noms taxonomiques chinois des espèces de requins (Huang, 1994). Il semble plutôt que les catégories commerciales chinoises soient déterminées par la qualité des rayures sur les ailerons et ensuite par des caractéristiques particulières des ailerons séchés. À partir des données commerciales sur le poids et la taille des ailerons commercialisés, de la catégorie chinoise du requin océanique, combinées à l'ADN et à l'analyse statistique bayésienne pour tenir compte des registres manquants, Clarke *et al.* (2006a, 2006b) ont estimé entre 220 000 et 1 210 000 le nombre de requins océaniques entrés dans le commerce international en 2000.

6.3 Parties et produits commercialisés

Les requins océaniques font l'objet de prises incidentes dans les pêcheries pélagiques hauturières. L'espace pour conserver leur viande à bord est souvent limité et réservé à des espèces plus prisées comme le thon et l'espadon. Comme la viande a généralement peu de valeur, on ne conserve que les ailerons des requins océaniques qui se vendent plus cher (de 45 à 85 USD le kg) tandis que les corps sont généralement rejetés à la mer. Cependant, dans le cadre de la pêche artisanale, la viande est conservée et consommée localement. Le produit principal du requin océanique faisant l'objet d'un commerce international est donc l'aileron. Les autres produits comme la peau, l'huile du foie, le cartilage et les dents, considérés comme ayant peu de valeur, ne sont pas commercialisés en grande quantité et ne figurent pas séparément dans les statistiques commerciales (Clarke 2004). La demande de ces produits évolue au fil des modes, des connaissances médicales et de la disponibilité de produits de substitution. Plusieurs difficultés s'opposent à l'utilisation des bases de données existantes pour quantifier les tendances du commerce du requin par espèce. Par exemple, aucune des 14 catégories de produits utilisées par la FAO pour les chondrichthyes ne peut être ventilée par taxon, à l'exception de quatre catégories pour différentes sortes de requins de la famille des Squalidae. Par ailleurs, en raison du manque de rigueur des rapports de nombreux pays sur le commerce et la production après la capture, les requins sont souvent assimilés à d'autres catégories génériques de poissons. C'est pourquoi à l'heure actuelle, l'analyse quantitative des produits du requin à partir des données commerciales de la FAO ne peut être réalisée que pour des produits génériques du requin. L'utilisation des codes pour les produits varie aussi considérablement suivant les pays, ce qui complique encore la traçabilité des produits par espèce et par provenance. Les informations sur le commerce des produits du requin océanique, autres que les ailerons, proviennent essentiellement du personnel de terrain.

Les ailerons de cette espèce sont l'un des produits les plus caractéristiques et courants du commerce asiatique des ailerons de requin. Selon les guides japonais (Nakano 1999), les ailerons des requins océaniques ont les extrémités largement arrondies, les ailerons pectoraux sont très grands et allongés, avec des marbrures à la pointe des ailerons pectoraux, dorsaux et des lobes

inférieurs de l'aileron caudal. Il est facile d'identifier les ailerons sans procéder à une analyse génétique et les marchands de Hong Kong SAR les confondent rarement avec ceux d'une autre espèce (Clarke et al., 2006a). Clarke *et al.* (2004; 2006a) ont estimé que les ailerons du requin océanique représentent environ 2% du volume total du commerce de l'aileron. Grâce à la biologie moléculaire, les tests génétiques de 23 échantillons d'ailerons importés de trois océans différents et choisis au hasard à Hong Kong SAR auprès de neuf marchands d'ailerons ont démontré une concordance parfaite entre la dénomination "Liu Qui" dans le commerce des ailerons et le requin océanique (Clarke et al., 2006). Les prix de gros des assortiments d'ailerons de requins océaniques provenant du Pacifique Sud étaient compris entre 45 et 85 USD le kg (Clarke et al., 2004a). Selon les estimations de Clarke et al., (2006b), en 2000, 0,6 million de requins océaniques (soit 22 000 t) étaient utilisés chaque année dans le commerce des ailerons de requin océanique. Les ailerons du requin océanique sont si caractéristiques qu'il est aisé pour un profane de les identifier. Un guide récent d'identification des ailerons décrit la procédure à suivre pour distinguer un aileron de requin océanique de tout autre aileron de requin. (Abercrombie et Chapman, 2012, Annexe 3). Les grands ailerons arrondis avec leurs extrémités blanches permettent de confirmer l'identification par un simple examen visuel.

6.4 Commerce illicite

La majorité des organisations régionales de gestion des pêches et quelques législations nationales interdisent le prélèvement des ailerons de requin en haute mer (élimination du corps et transbordement des ailerons en haute mer). D'autres pays ont une réglementation interdisant explicitement le commerce des ailerons.

6.5 Effets réels ou potentiels du commerce

La demande qui alimente les marchés internationaux d'ailerons de requins est le facteur économique qui fait obstacle au relâchement des prises incidentes et qui explique la mise à mort de ces requins océaniques. La mise en oeuvre de la CITES complètera les mesures adoptées par les organisations régionales de gestion des pêches.

7. Instruments juridiques

7.1 Au plan national

En Colombie, il n'existe pas de mesures spécifiques de conservation visant cette espèce mais la pêche ciblée au requin est interdite dans la mer des Caraïbes colombienne (Archipel de San Andrés, Providencia et Santa Catalina) (Résolution 003333/2008 de l'ICA), et le prélèvement d'ailerons est interdit dans l'ensemble du pays (Résolution 1633/2007 de l'INCODER). Aux Etats-Unis, un quota combiné de 488 tonnes métriques est appliqué au requin océanique, au requin renard et au requin mako. Les requins de l'Atlantique doivent être débarqués avec leurs ailerons attachés au corps. Le Chili exige également que les requins soient débarqués avec leurs ailerons attachés. Le requin océanique devrait bénéficier des législations adoptées par la Polynésie française (2006), Palau (2003, 2009), les Maldives (2010), le Honduras (2011), les Bahamas (2011), Tokelau (2011) et les îles Marshall (2011) pour interdire la pêche au requin dans la totalité de leurs zones économiques exclusives respectives. D'autres pays ont établi des zones protégées dans lesquelles la pêche au requin est interdite, comme l'île Cocos au Costa Rica, l'île de Malpelo en Colombie, les îles Galapagos en Equateur, le Parc national Banc d'Arguin en Mauritanie et les Aires marines protégées en Guinée-Bissau. L'interdiction du prélèvement d'ailerons décrétée par 21 pays et l'Union européenne (UE), et par 9 Organisations régionales de gestion des pêches, pourrait contribuer en partie à la réduction de la mortalité des requins (Camhi *et al.*, 2009).

7.2 Au plan international

Le requin océanique est inscrit à l'Annexe I, Grands migrants, de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. La CICTA, la CITT, la WCPFC et la CTOI ainsi que plusieurs ORGP ont adopté des textes interdisant le prélèvement des ailerons de requins, exigeant la pleine utilisation des requins capturés et encourageant le rejet à la mer des requins vivants capturés accidentellement. Il est interdit de conserver à bord, transborder, débarquer, stocker, vendre ou proposer à la vente une partie quelconque des corps entiers de requin océanique dans les pêcheries couvertes par les zones réglementées de la Convention de la CICTA (2010; Recommandation 10-07) et de la CITT (2011; Résolution C-11-10). En outre, il est interdit de conserver à bord, transborder et débarquer des

requins océaniques dans les pêcheries couvertes par la zone réglementée de la Convention de la Commission des pêches du Pacifique centre-ouest (WCPFC) (2012; Mesure 2011-04). Les pays membres de l'Organisation du secteur des pêches et de l'aquaculture de l'isthme centraméricain (OSPESCA) ont adopté la réglementation OSP-05-11 sur le prélèvement d'ailerons dans la région.

8. Gestion de l'espèce

8.1 Mesures de gestion

Comme indiqué précédemment, diverses mesures ont été mises en place pour le requin océanique dans le cadre des Organisations régionales de gestion des pêches. Les obligations de documentation imposées par la CITES compléteront ces mesures en facilitant la surveillance internationale du commerce international de l'espèce et en s'assurant que son commerce est licite et durable.

8.2 Surveillance continue de la population

Le suivi des populations repose sur la collecte de données sur les captures comme point de départ pour procéder à l'évaluation des stocks. En 1996, la CICTA a prié ses parties signataires de lui fournir des données sur huit espèces de requins pélagiques. La CICTA est consciente du fait que la majorité de ses Etats membres ont des difficultés à s'acquitter de cette obligation. En 2001, cinq pays seulement déclaraient leurs captures de requins océaniques à la CICTA. Depuis 1997, le Japon demande que le requin océanique figure dans une catégorie séparée dans les journaux de bord de toutes les pêcheries pélagiques. La WCPFC demande également que lui soient communiquées les données sur les requins, dont le requin océanique. En 2011, la CTOI a recommandé que lui soient adressées les données sur les captures, ventilées par espèce, des navires de pêche à la palangre, au filet maillant et à la senne pour les espèces les plus communément capturées, parmi lesquelles le requin océanique (CTOI, 2011).

8.3 Mesures de contrôle

8.3.1 Au plan international

En dehors des mesures adoptées par la CICTA, la CITT et la WCPFC (Voir Section 7.2), il n'existe pas de mesure internationale de gestion visant spécifiquement le requin océanique..

8.3.2 Au plan interne

Les instruments juridiques de contrôle décrits au point 7.1 sont les mesures de contrôle nationales en vigueur.

8.4 Elevage en captivité et reproduction artificielle

N/A

8.5 Conservation de l'habitat

La pêche au requin est interdite à l'intérieur de vastes zones de l'océan Pacifique tropical, et dans les zones économiques exclusives de Palau, de Polynésie française, des îles Maldives et des îles Marshall. Dans la mer des Caraïbes, le Honduras et les Bahamas ont décrété leurs eaux territoriales sanctuaires pour les requins, et en Colombie (Archipel de San Andrés), la pêche ciblée des requins est interdite.

8.6 Mesures de sauvegarde

Non disponible.

9. Information sur les espèces semblables

Six espèces de requins de l'ordre des Carcharhiniformes possèdent des ailerons aux extrémités blanches, qu'il est peu probable de confondre avec ceux du requin océanique. Ces six espèces sont *Hemirhynchus leucoperiptera*, *Hemigaleus microstoma*, *Paragaleus leucolomatus*, *Carcharhinus albimarginatus*,

Carcharhinus amblyrhynchos et *Triaenodon obesus*. Toutefois, ces espèces sont rarement capturées par les pêcheries pélagiques et n'ont pas été identifiées sur le marché des ailerons de Hong Kong SAR. Bien que toutes ces espèces présentent des ailerons avec des extrémités blanches, le requin océanique est d'une taille nettement plus grande et a généralement une forme plus arrondie (voir Annexe 3), et alors que les ailerons des espèces mentionnées sont recourbés, les extrémités de ses ailerons sont pointues et les marques blanches sont localisées sur la pointe et sur le bord arrière (Abercrombie y Chapman, 2012).

10. Consultations

Pays	Soutien indiqué (Oui/Non/ pas décidé/ pas d'objection)	Résumé des informations fournies
Albanie, Algérie, Argentine, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Barbade, Belice, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Brunéi Darussalam, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Équateur, Erythrée, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée équatoriale, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Israël, Italie, Kenya, Liban, Libéria, Libye, Madagascar, Malaisie, Malte, Maurice, Mauritanie, Monaco, Monténégro, Mozambique, Namibie, Nicaragua, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, République de Corée, République démocratique du Congo, Royaume-Uni, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Syrie, Tanzanie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela ((République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen		Les consultations ont été engagées et l'on attend les réponses.

Pays	Soutien indiqué (Oui/Non/ pas décidé/ pas d'objection)	Résumé des informations fournies
Australie	Pas décidé	L'Australie est d'accord avec la priorité accordée au requin océanique, étant donné l'état de conservation global de l'espèce et la prévalence du commerce international. L'Australie maintient un engagement fort en faveur de la conservation des requins, conformément à la seconde version de son plan d'action national (juillet 2012).
Bahamas	Soutien	Les Bahamas accordent une protection totale à toutes les espèces de requins dans leurs eaux territoriales.
Bangladesh	Soutien	Actuellement, le gouvernement du Bangladesh n'autorise ni le

Pays	Soutien indiqué (Oui/Non/ pas décidé/ pas d'objection)	Résumé des informations fournies
		commerce ni aucun type de trophée de cette espèce.
Brésil	Soutien	Le Brésil dispose d'informations sur les captures de cette espèce dans ses eaux territoriales et soutient la proposition.
Chine	No	Les requins sont des espèces migratrices et il est difficile d'évaluer l'état naturel de leurs populations. En conséquence, la proposition d'inscription d'une espèce à l'une des Annexes de la CITES manque de données scientifiques suffisantes pour être soutenue. La Chine considère que la CITES n'est pas la mieux placée pour protéger ces espèces; celles-ci doivent être gérées dans le cadre de la FAO et des ORGP.
République dominicaine	Soutien	Bien que le pays ne commercialise pas cette espèce, il soutient son inscription à la CITES dans l'intérêt de la conservation de la biodiversité marine dans l'océan Atlantique et la mer des Caraïbes.
Honduras	Soutien	Le gouvernement du Honduras considère que la proposition d'inscription de cette espèce à une annexe de la CITES est un message fort en faveur de la conservation en Amérique centrale.
Jamaïque	Pas décidé	Le gouvernement de la Jamaïque a communiqué des informations sur les requins pour consolider l'évaluation de la proposition.
Japon	No	Le Japon considère que la conservation et la gestion des ressources halieutiques doivent être assurées à travers une gestion adéquate des pêches par chaque pays ou par des organisations internationales comme les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP). Les mesures récentes adoptées par les ORGP doivent faire l'objet d'un suivi. Si un grand nombre de requins océaniques (requins pointe blanche océaniques) font encore l'objet d'un commerce international en dépit de l'interdiction en vigueur, il appartient à chaque ORGP de renforcer l'exécution de ces mesures et c'est uniquement en l'absence d'amélioration qu'une inscription des requins océaniques à l'Annexe II de la CITES pourra être envisagée.
Jordanie	Soutien	Le gouvernement de la Jordanie, bien que ne disposant pas d'information sur l'espèce, n'a pas d'objection ou d'observation sur la proposition.
Mexique	Pas décidé	Le Mexique réunit actuellement les informations nécessaires pour arrêter sa position par rapport à cette proposition.
Maroc	Soutien	Le gouvernement du Maroc estime positive la réglementation du commerce (CITES) de cette espèce.
Myanmar	Soutien	Bien qu'il ne dispose pas d'informations détaillées sur les populations de requins et leurs tendances, le gouvernement du Myanmar a interdit la pêche au requin et n'a pas d'objection à l'inscription de cette espèce à la CITES.
Singapour	Pas décidé	Singapour ne dispose pas d'information précise sur le commerce de l'espèce.
Slovénie	Pas décidé	En tant que membre de l'Union européenne, la Slovénie n'a pas de position arrêtée à ce sujet.
Afrique du Sud	Pas décidé	Fournit des informations sur l'espèce et les modalités de gestion du requin dans le pays.

11. Remarques supplémentaires

Il convient que les autorités compétentes mettent en place les procédures adéquates pour pouvoir appliquer cette proposition dans un délai de 18 mois.

12. Références

- Abercrombie, D. And Chapman, D. 2012. Identifying shark fins: Oceanic whitetip, porbeagle and hammerheads.
- Anderson, R.C., Adam, M.S., and Saleem, M.R. 2011. Shark longline fishery in the northern Maldives. IOTC-2011-WPEB07-27 Rev_1. Pgs. 1-24.
- Anderson, R.C. and Ahmed, H. 1993. The shark fisheries in the Maldives. FAO, Rome, and Ministry of Fisheries, Male, Maldives.
- Backus, R.H., Springer, S., & Arnold Jr., E.L. 1956. A contribution to the natural history of the white-tip shark, *Pterolamiops longimanus* (Poey). *Deep-Sea Research*, 3, 176-188.
- Bass, A.J., D'Aubrey, J.D. and Kistnasamy, N. 1973. Sharks of the east coast of southern Africa. I. The genus *Carcharhinus* (Carcharhinidae). South African Association for Marine Biological Research. Oceanographic Research Institute. Investigational Reports 33.
- Baum, J. K., R. A. Myers, D. G. Kehler, B. Worm, S. J. Harley, and P.A. Doherty. 2003. Collapse and conservation of shark populations in the Northwest Atlantic. *Science* 299:389-392.
- Baum, J.K. and R.A. Myers. 2004. Shifting baselines and the decline of pelagic sharks in the Gulf of Mexico. *Ecology Letters*. 7(3): 135-145.
- Baum, J.K., D. Kehler, and R.A. Myers. 2005. Robust estimates of decline for pelagic shark populations in the northwest Atlantic and Gulf of Mexico. *Fisheries*, 30, 27-30.
- Baum, J., Medina, E., Musick, J.A. & Smale, M. 2006. *Carcharhinus longimanus*. In: IUCN 2012. IUCN Red List of Threatened Species. Version 2012.1. <www.iucnredlist.org>. Consultado el 8 de agosto 2012.
- Beerkircher, L.R., Cortés, E., and Shivji, M. 2002. Characteristics of Shark Bycatch Observed on Pelagic Longlines off the Southeastern United States, 1992–2000. *Marine Fisheries Review*, 64(4) 40–49.
- Berkeley, S.A., and W. L. Campos. 1988. Relative abundance and fishery potential of pelagic sharks along Florida's east coast. *Mar. Fish. Rev.* 50:9-16.
- Bigelow, H.B. and Schroeder, W.C. 1948. In: A.E. Parr and Y.H. Olsen, eds. *Fishes of the Western North Atlantic. Part 1. Lancets, Cyclostomes and Sharks*. Sears Foundation for Marine Research, Memoirs. Yale University, New Haven, USA.
- Bonfil, R., 1994. Overview of World Elasmobranch Fisheries. FAO Fish. Tech. Pap. 341. Food and Agriculture Organization of the United Nations, Rome, 119 pp.
- Bonfil R, yAbdallah M, 2004. Field identification guide to the sharks and rays of the Red Sea and Gulf of Aden. FAO Species Identification Guide for Fishery Purposes. Rome (Italy), FAO. 71 p.
- Bonfil, R., S. Clarke, and H. Nakano. 2008. The biology and ecology of the Oceanic Whitetip Shark, *Carcharhinus longimanus*. In: Camhi, M.D., E.K. Pikitch and E.A. Babcock. *Sharks of the Open Ocean: Biology, Fisheries and Conservation*. Blackwell Science Publishing.
- Bullis H.R.J., Captiva, F.J. 1955. Preliminary report on exploratory long-line fishing for tuna in the Gulf of Mexico and the Caribbean sea. *Commercial Fisheries Review*, 17, 1-20.
- Bullis, H.R.J. 1961. Observations on the feeding behavior of white-tip sharks on schooling fishes. *Ecology*, 42, 194-195.
- Burgess, G.H., L.R. Beerkircher, G.M. Cailliet, J.K. Carlson, E. Cortés, K.J. Goldman, R.D. Grubbs, J.A. Musick, M.K. Musyl, and C.A. Simpfendorfer. 2005. Is the collapse of shark populations in the Northwest Atlantic and Gulf of Mexico real? *Fisheries* 30: 19–26.
- Castro, J.I. 1983. *The Sharks of North American Waters*. Texas A. and M. University Press, College Station, USA.
- Caldas, J.P. y Correa, J.L. 2010. Captura de tiburones asociada a la pesca industrial con palangre oceánico en el mar Caribe colombiano. Libro de Resúmenes II Encuentro de Colombianos sobre Condriictios. Cali, Colombia. P 35.

- Camhi, M.D., S.V. Valenti, S.V. Fordham, S.L. Fowler and C. Gibson. 2009. The Conservation Status of Pelagic Sharks and Rays: Report of the IUCN Shark Specialist Group Pelagic Shark Red List Workshop. IUCN Species Survival Commission Shark Specialist Group. Newbury, UK. x + 78p.
- Castro, J.I. 1983. *The Sharks of North American Waters*. Texas A. and M. University Press, College Station, USA.
- Clarke, S. 2011. A Status Snapshot of Key Shark Species in the Western and Central Pacific and Potential Management Options. WCPFC-SC7-2011/EB-WP-04.
- Clarke, S. 2008. Estimating historic shark removals in the Atlantic using shark fin trade data and Atlantic specific area, tuna catch and effort scaling factors. ICCAT SCRS 2008/139.
- Clarke, S., M. K. McAllister, and C. G. J. Michielsens. 2004. Estimates of shark species composition and numbers associated with the shark fin trade based on Hong Kong auction data. *Journal of Northwest Atlantic Fishery Science* 35: 453–465.
- Clarke, S. C., J. E. Magnussen, D. L. Abercrombie, M. K. McAllister, and M. S. Shivji. 2006a. Identification of shark species composition and proportion in the Hong Kong shark fin market based on molecular genetics and trade records. *Conservation Biology* 20: 201–211.
- Clarke, S. C., M.K. McAllister, E. J. Milner-Gulland, G. P. Kirkwood, C.G. J. Michielsens, D.J. Agnew, E.K. Pikitch, H. Nakano and M.S. Shivji. 2006b. Global estimates of shark catches using trade records from commercial markets. *Ecology Letters* 9: 1115 - 1126
- Compagno, L.J.V. 1984. *Sharks of the World. An annotated and illustrated catalogue of shark species to date. Part II (Carcharhiniformes)*. *FAO Fisheries Synopsis* No. 125, Vol. 4, Part II. FAO, Rome.
- Cortés, E. 1999. Standardized diet compositions and trophic levels of sharks. *ICES Journal of Marine Science* 56:707–17
- Cortés, E. 2002. Incorporating uncertainty into demographic modeling: application to shark populations and their conservation. *Conservation Biology* 16:1048-1062.
- Cortés, E. 2008. Comparative life history and demography of pelagic sharks. Pp. 309–322. In: *Sharks of the Open Ocean: Biology, Fisheries and Conservation* (eds M.D. Camhi, E.K. Pikitch and E.A. Babcock). Blackwell Publishing, Oxford, UK.
- Cortés, E., F. Arocha, L. Beerkircher, F. Carvalho, A. Domingo, M. Heupel, H. Holtzhausen, M. N. Santos, M. Ribera, and C. Simpfendorfer. 2010. Ecological risk assessment of pelagic sharks caught in Atlantic pelagic longline fisheries. *Aquat. Living Resour.* 23: 25-34.
- Cortés, E., C. Brown, and L. R. Beerkircher. 2007. Relative abundance of pelagic sharks in the western North Atlantic Ocean, including the Gulf of Mexico and Caribbean Sea. *Gulf Caribbean Research Report* 19: 37-52.
- Domingo, A. 2004. ¿Adónde fue el Longimanus?. *Elasmovisor, Bol. SBEEL*, July, Brazil, 6pp.
- Domingo, A., P. Miller, R. Forselledo, M. Pons and L. Berrondo. 2007 Abundancia del tiburón loco (*Carcharhinus longimanus*) en el Atlántico Sur. *SCRS/2006/132 Col. Vol. Sci. Pap. ICCAT* 60(2):561-565
- Ebert, D.A. 2003. *Sharks, rays and chimaeras of California*. University of California Press: Berkeley, California. 158 p.
- FAO. 2001. A background analysis and framework for evaluating the status of commercially exploited aquatic species in a CITES context. Second Technical Consultation on the Suitability of the CITES Criteria for Listing Commercially-exploited Aquatic Species. 23 pp. Available at <http://www.fao.org/DOCREP/MEETING/003/Y1455E.HTM>.
- Fong, Q. S. W., and J. L. Anderson. 2000. Assessment of the Hong Kong shark fin trade. *INFOFISH International* 1/2000: 28–32.
- Fourmanoir, P. 1961. Requins de la Côte Ouest de Madagascar. *Memoires de L'Institut Scientifique de Madagascar. Série F. Oceanographie. ORSTOM. Tome IV*.
- Kohler, N.E., J.G. Casey, P.A. Turner. 1998. NMFS cooperative shark tagging program, 1962-93: an atlas of shark tag and recapture data. *Marine Fisheries Review* 60:1-87.
- Gilman, E., S. Clarke, N. Brothers, J. Alfaro-Shigueto, J. Mandelman, J. Mangel, S. Petersen, S. Piovano, N. Thomson, P. Dalzell, M. Donoso, M. Goren and T. Werner. 2008. Shark interactions in pelagic longline fisheries. *Marine Policy* 32(1): 1-18.

- Gohar, H.A.F. and Mazhar, F.M. 1964. The elasmobranchs of the north-western Red Sea. Publications of the Marine Biological Station Al-Ghardaqa (Red Sea) 13:1–144.
- Gubanov, Y.P. 1978. The reproduction of some species of pelagic sharks from the equatorial zone of the Indian Ocean. *Journal of Ichthyology*. 18(5):781–792.
- Huang, Z. G 1994. *Zhongguo haiyang shengwu zhonglei xiefenbu* (China marine organism categorization and ordering). China Ocean Press, Beijing (in Chinese).
- Hubbs CL. 1951. Record of the shark *Carcharhinus longimanus*, accompanied by Naucrates and Remora, from the east-central Pacific. *Pacific Science* 5: 78-81.
- Indian Ocean Tuna Commission (IOTC). 2008. Report of the Eleventh Session of the Scientific Committee. Victoria, Seychelles, 1-5 December, 2008. IOTC-2008-SC-R[E]. 166 pp.
- Inter-American Tropical Tuna Commission (IATTC). 2002. Annual Report of the Inter-American Tropical Tuna Commission.
- Inter-American Tropical Tuna Commission (IATTC). 2004. Annual Report of the Inter-American Tropical Tuna Commission.
- Inter-American Tropical Tuna Commission (IATTC). 2007. Working Group to Review Stock Assessments. Document SAR-8-15. Proposal for a Comprehensive Assessment of Key Shark Species caught in Association with Fisheries in the Eastern Pacific Ocean. 4 pp.
- IOTC-WPEB07-2011. Report of the Seventh Session of the IOTC Working Party on Ecosystems and Bycatch. Lankanfinolhu, North Malé Atoll, Republic of Maldives, 24-27 October 2011. IOTC-2011-WPEB07-R[E]: 99 pp.
- Kirby, D.S. and Hobday, A. 2007. Ecological Risk Assessment for the Effects of Fishing in the Western and Central Pacific Ocean: Productivity - Susceptibility Analysis. Third Scientific Committee Meeting of the Western and Central Pacific Fisheries Commission, Honolulu, USA, 13 - 24 August 2007.
- Kohler, N.E., JG Casey, PA Turner. 1998. NMFS cooperative shark tagging program, 1962-93: an atlas of shark tag and recapture data. *Marine Fisheries Review* 60:1-87.
- Last, P.R. and Stevens, J.D. 1994. *Sharks and Rays of Australia*. CSIRO, Melbourne, Australia.
- Lessa, R., M.S. Francisco, and P. Renato. 1995. Age, growth and stock structure of the oceanic whitetip shark, *Carcharhinus longimanus*, from the southwestern equatorial Atlantic. *Fisheries Research*: 21-30.
- Lessa, R., R. Paglerani, and F.M. Santana. 1999. Biology and morphometry of the oceanic whitetip shark, *Carcharhinus longimanus* (Carcharhinidae), off north-eastern Brazil. *Cybiurn*, 23: 353–368.
- Lessa, R., Santana, F.M. and Paglerani, R. 1999. Age, growth and stock structure of the oceanic whitetip shark *Carcharhinus longimanus*, from the southwestern equatorial Atlantic. *Fisheries Research* 42: 21-30.
- Maguire, J.J., M. Sissenwine, J., Csirke, R. Grainger, and S. Garcia. 2002. The state of world highly migratory, straddling and other high seas fishery resources and associated species. FAO Fisheries Technical Paper. No. 495. Rome: FAO. 2006. 84p.
- Mather, F.J.I. and Day, C.G 1954. Observations of pelagic fishes of the tropical Atlantic. *Copeia*, 1954, 179-188.
- Matsunaga, H. and H. Nakano 1996. CPUE trend and species composition of pelagic shark caught by Japanese research and training vessels in the Pacific Ocean. Information paper prepared for the CITES Animals Committee, Doc. A.C. 13.6.1 Annex, 8pp.
- Matsunaga, H. and H. Shono 2006. Analysis of longline CPUE of major pelagic shark species collected by Japanese research and training vessels in the Pacific Ocean. WCPFC-SC2-2006/EB WP-10. Western and Central Pacific Fisheries Commission.
- Mejuto J., B. Garcias-Cortes, and J.M. de la Serna J.M. (2001). Preliminary scientific estimations of by-catches landed by the Spanish surface longline fleet in 1999 in the Atlantic Ocean and Mediterranean Sea. ICCAT SCRS/2001/049. In: *Collection ICCAT Scientific Papers* 54(4): 1150–1163 (2002).
- Musick, J. A., G Burgess, G Cailliet, M. Camhi, and S. Fordham. 2000. Management of sharks and their relatives (Elasmobranchii). *Fisheries* 25(3):9–13.
- Nakano, H. 1999. Characterization of morphology of shark fin products. A guide of the identification of shark fin caught by the tuna longline fishery. Fisheries Agency of Japan.

- Nakano, H. 1996. Historical CPUE of pelagic shark caught by Japanese longline fishery in the world. Thirteenth Meeting of the CITES Animals Committee, Pruhonice, Czech Republic, 23–27 September 1996. AC13.6.1 Annex, 7 pp.
- Poisson, F. 2011. Catch, Bycatch of Sharks, and Incidental Catch of Sea Turtles in the Reunion-Based Longline Swordfish Fishery (Southwest Indian Ocean) Between 1997 and 2000. Global Change: Mankind-Marine Environment Interactions, Part 3, pp. 163-165.
- Rice, J. and S. Harley. 2012. Stock assessment of oceanic whitetip sharks in the western and central Pacific Ocean. Report for the 8th Regular Session of WCPF Scientific Committee. WCPFC-SC8-2012/SA-WP-06.
- Roman-Verdesoto, M. and M. Orozxo-Zoller. 2005. Bycatches of sharks in the tuna purse-seine fishery of the eastern Pacific Ocean reported by observers of the Inter-American Tropical Tuna Commission, 1993- 2004 Data Report 11. Inter-American Tropical Tuna Commission.
- Saika, S. and Yoshimura, H. 1985. Oceanic whitetip shark *Carcharhinus longimanus* in the Western Pacific. Report of the Japanese Group for Elasmobranch Studies 20, 11-12 (in Japanese at jses.ac.affrc.go.jp/report/20/20-3.pdf).
- Santana, J.C., A., Molina de Delgado, R., Molinda de Delgado, J. Ariz, J.M. Stretta, and G Domalain. 1997. Lista faunistica de las especies asociadas a las capturas de atun de las flotas de cerco comunitarias que faenan en las zonas tropicales de los oceanos Atlantico e Indico. ICCAT Collective Volume of Scientific Papers 48:129-137.
- Seki, T., T. Taniuchi, H. Nakano, and M. Shimizu. 1998. Age, growth, and reproduction of the Oceanic Whitetip shark from the Pacific Ocean. Fisheries science. Tokyo. 64:14-20.
- Semba, Y. And Yokawa, K. 2011. Trend of standardized CPUE of oceanic whitetip shark (*Carcharhinus longimanus*) caught by Japanese longline fishery in the Indian Ocean. IOTC-2011-WPEB07-35.
- Senba, Y. and H. Nakano. 2004. Summary of species composition and nominal CPUE of pelagic sharks based on observer data from the Japanese longline fishery in the Atlantic Ocean from 1995 to 2003. Document to be submitted to the inter-sessional Meeting of the ICCATT Sub-Committee on By-catch, Tokyo, Japan, June 2004.
- Simpfendorfer, C., E. Cortés, M. Heupel, E. Brooks, E. Babcock, J. Baum, R. McAuley, S. Dudley, J.D. Stevens, S. Fordham, A. Soldo. 2008. An integrated approach to determining the risk of over-exploitation for data-poor Atlantic sharks. Collective Volume of Scientific Papers ICCAT 140.
- Smith, S.E., Au, D.W. and Show, C. 1998. Intrinsic rebound potentials of 26 species of Pacific sharks. Marine and Freshwater Research 49(7):663–678.
- Stevens, J.D. 1984. Biological observations on sharks caught by sports fishermen off New South Wales. Australian Journal of Marine and Freshwater Research 35:573–590.
- Strasburg D.W. 1958. Distribution, abundance, and habits of pelagic sharks in the Central Pacific Ocean. U.S. Fish. Wildl. Serv., Fish. Bull., 58, 335-361.
- Taniuchi, T. 1990. The role of elasmobranchs in Japanese fisheries. In H.L. Pratt Jr., S.H. Gruber and T. Taniuchi, eds. Elasmobranchs as living resources: advances in the biology, ecology, systematics, and the status of the fisheries. NOAA Technical Report NMFS 90:415–426.
- Tolotti, M., Travassos, P., Lucena Fredou, F., Andrade, H., Carvalho, F., and Hazin, F. 2010. Size, distribution and relative abundance of the oceanic whitetip shark caught by the Brazilian tuna longline fleet. SCRS/2010/158. Pg 1-14.
- Vannuccini, S. 1999. Shark utilization, marketing and trade. Fisheries Technical Paper 389. Food and Agriculture Organization, Rome.
- Walsh, W.A. and Clarke, S.C. 2011. Analyses of catch data for oceanic whitetip and silky sharks reported by fishery observers in the Hawaii-based longline fishery in 1995-2010. Pacific Islands Fisheries Science Center, PIFSC Working Paper, WP-11-010, 63 p
- Walsh, W.A., K.A. Bigelow and K.L. 2009. Decreases in Shark Catches and Mortality in the Hawaii- based Longline Fishery as Documented by Fishery Observers. Marine and Coastal Fisheries: Dynamics, Management, and Ecosystem Science 1:270-282.
- Ward, P. and Myers, R. 2005. Shifts in open ocean fish communities coinciding with the commencement of commercial fishing. Ecology 86, 835–847.

- Wathne F. 1959. Summary report of exploratory long-line fishing for tuna in Gulf of Mexico and Caribbean sea, 1954-1957. *Commercial Fisheries Review*, 21, 1-26.
- Williams, P., and P. Terawasi. 2011. Overview of tuna fisheries in the western and central Pacific Ocean, including economic conditions – 2010. WCPFC - SC7 - 2011/GN WP - 1.
- eung, W.S., C.C. Lam, and P.Y. Zhao. 2000. *The complete book of dried seafood and foodstuffs*. Wan Li Book Company Limited, Hong Kong (in Chinese).

Paramètres du cycle biologique du requin océanique

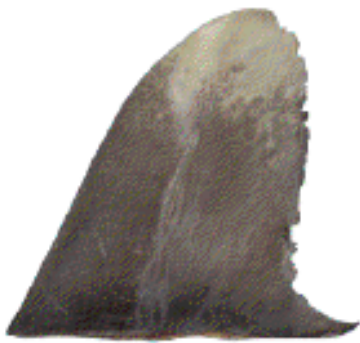
Taux de croissance (von Bertalanffy k)	0,10 an-1 (sexes combinés, Pacifique Nord) 0,08-0,09 an-1 (sexes combinés, Atlantique S-O)	Seki <i>et al.</i> , (1998) Lessa <i>et al.</i> , (1999)
Taille à maturité	168-196 cm LT (F; Pacifique Nord) 175-189 cm LT (M; Pacifique Nord) 180-190 cm LT (sexes combinés; Atlantique S-O)	Seki <i>et al.</i> , (1998) Lessa <i>et al.</i> , (1999)
Age à maturité	4 ans (F; Pacifique Nord) 5 ans (M; Pacifique Nord) 6-7 ans (sexes combinés; Atlantique S-O)	Seki <i>et al.</i> , (1998) Lessa <i>et al.</i> , (1999)
Longévité observée	11 ans (Pacifique Nord) 13 ans (Atlantique S-O)	Seki <i>et al.</i> , (1998) Lessa <i>et al.</i> , (1999)
Période de gestation	9-12 mois	Seki <i>et al.</i> , (1998) Lessa <i>et al.</i> , (1999)
Périodicité reproductive	2 ans	Seki <i>et al.</i> , (1998) Lessa <i>et al.</i> , (1999)
Taille de la portée (moyenne)	5-6 (fourchette=1-14)	Seki <i>et al.</i> , (1998) Lessa <i>et al.</i> , (1999)
Temps de génération (T)	10 ans	Cortés <i>et al.</i> , (2008)
Taux de croissance de la population (r)	0,087 ans	Cortés <i>et al.</i> , (2008)

Résumé des données relatives aux tendances de population et d'abondance pour le requin océanique

Année	Lieu	Données	Tendances	Références
1992-2005	Océan Atlantique N-O.	Journal de bord de la pêche pélagique commerciale	Déclin de 57%*	Cortés <i>et al.</i> , (2007)
1992-2003	Océan Atlantique N-O.	Journal de bord de la pêche pélagique commerciale	Déclin de 70%*	Baum <i>et al.</i> , (2003)
1992-2003	Océan Atlantique N-O.	Programme d'observation de la pêche commerciale pélagique à la palangre	Déclin de 9%*	Cortés <i>et al.</i> , (2007)
1954-1957 y 1995-1999	Golfe du Mexique	Etude de la pêche Programme d'observation de la pêche commerciale pélagique à la palangre	Déclin de 99%*	Baum et Myers (2004)
1954-1957 y 1995-1999	Golfe du Mexique	Taille moyenne	Déclin de 35%*	Baum et Myers (2004)
1951-1958 y 1999-2002	Océan Pacifique central	Etude de la pêche et Programme d'observation de la pêche commerciale pélagique à la palangre	Déclin de 90%*	Ward et Myers (2005)
1951-1958 y 1999-2002	Océan Pacifique central	Taille moyenne	Déclin de 50%*	Ward et Myers (2005)
1967-1970 y 1992-1995	Océan Pacifique central à l'ouest de 180° de latitude	Etude sur la pêche	Pas de changement	Matsunaga et Nakano (1996)
1967-1970 y 1992-1995	Océan Pacifique central à l'est de 180° de latitude et 0°-10° N	Etude sur la pêche	Augmentation de 40-80%	Matsunaga et Nakano (1996)
1967-1970 y 1992-1995	Océan Pacifique central à l'est de 180° de latitude et 10°-20° N	Etude sur la pêche	Diminution de 30-50%	Matsunaga et Nakano (1996)
1996 -2006	Océan Pacifique oriental	Programme d'observation de la pêche commerciale à la senne	Déclin de ~90% (déduit des chiffres)	IATTC SAR-7-11 (2006)
1995-2000 y 2004-2006	Océan Pacifique central	Programme d'observation de la pêche commerciale pélagique à la palangre	Déclin de 78% des coups de senne en eau profonde Déclin 54% en eau peu profonde	Walsh <i>et al.</i> , (sous presse)

*Indique que les données ont été statistiquement standardisées pour corriger les facteurs qui n'ont pas trait à l'abondance.

Identification des ailerons de requins: requin océanique, requin corail et requin de récif à pointes blanches. Guide visant à aider les utilisateurs à identifier rapidement les ailerons de requin déshydratés, en particulier requin océanique, requin corail et requin de récif à pointes blanches, que l'on trouve dans les ports de pêche, qui sont vendus par des négociants en produits marins ou commercialisés à l'échelle internationale (avec l'autorisation des auteurs Debra Abercrombie et Demian D. Chapman, Ph.D). Abercrombie, D. et Chapman, D, 2012. Identificando aletas de tiburón: oceánico, cailón y cachona.



Première nageoire dorsale :
grande et arrondie (en forme de pagaie), couleur blanc marbré à l'apex

Nageoires pectorales: longues, arrondies à l'apex, la face dorsale présente une couleur blanc marbré à l'apex; la face ventrale est généralement blanche mais peut présenter une coloration brune marbrée.

- couleur blanc marbré aussi présente sur la nageoire caudale (lobes supérieur et inférieur)
- les très petits juvéniles peuvent présenter une coloration blanc marbré sur les nageoires dorsales, pectorales et caudales



Vue dorsale
(du dessus)



Vue ventrale
(d'en dessous)